

CT DU 03/10/22

Présents : MM. Gilles VIARD, Jacky GAUTHIER, Carlos DE BARROS, Eric CLAVIER, Franck PAWLICKI, Jordan GUERIN, Hervé ERMINI.

Invités : Pascal GOUELLE (Représentant des arbitres) Thierry GRENIER (Commission de discipline)

Ordre du jour :

- ⚽ Réserves contre AS Marigny
- ⚽ Match arrêté du 25/09/22 : ESC Melda 1 / Amicale Portugaise
- ⚽ Match arrêté du 25/09/22 : AS des Sénardes – FC MT
- ⚽ OS Lusidas
- ⚽ AS des Sénardes
- ⚽ FCMT
- ⚽ Tirage 2^{ème} tour Coupe de l'Aube Seniors+
- ⚽ Informations diverses

⚽ **RESERVES POSEES CONTRE AS MARIGNY**

A été convoqué et est présent : M. Temmerman

RAPPEL DES FAITS :

Une réserve (non confirmée) déposée par le dirigeant de l'ASC Troyes à l'occasion du match les opposant le 25 septembre aurait été joué sans licences à jour au moment du match.

Vérifications faites, il s'avère effectivement que les licences n'étaient pas à jour.

DECISIONS :

Les matchs des 11, 18 et 25 perdus 3 à 0, -2 points au classement final.

Disqualifié de la Coupe de l'Aube

Suspension des Capitaines et Président des matchs concernés :

- M. GUYOT Bertrand – 1 match à compter du 16/10/2022
- M. LAURENT Peter - 2 matchs à compter du 16/10/2022

⚽ **MATCH ARRETE DU 25/09 : ESC MELDA 1 / AMICALE PORTUGAISE**

Sont convoqués et présents :

- L'arbitre du match : M. Creux

- Le capitaine et juge de touche de l'Amicale Portugaise : Messieurs De Almeida et De Barros
- Le capitaine, juge de touche et dirigeant de l'ESC Melda : Messieurs Champenois, Michel et Boulogne.

RAPPEL DES FAITS :

Suite à un tacle non maîtrisé, le match a dégénéré avant que l'arbitre ne siffle la fin anticipée du match à la 80^{ème} minutes ne se sentant plus en sécurité. Des supporters visiteurs seraient également entrés sur le terrain après le coup de sifflet.

DECISIONS : (EN ABSENCE DE CARLOS DE BARROS ET D'HERVE ERMIN).

Suite à l'audition de tous les acteurs, la CT entérine le score d'1 à 0 à la 80^{ème}.

Le dossier concernant le joueur Benoit CAPPELLE est transmis à la Commission de Discipline.

 **MATCH ARRETE DU 25/09/22 : AS DES SENARDES – FC MT**

RAPPEL DES FAITS :

Match qui s'envenimait dans les arrêts de jeu.

DECISIONS :

Le score de 1 à 2 est entériné.

 **OS LUSIADAS**

A été convoqué et ne s'est pas présenté sans excuse : Mme Sa (secrétaire)

DECISIONS :

Le responsable de l'OS Lusidas est de nouveau convoqué lors de la prochaine CT, une absence entrainera de facto la suspension de l'équipe dans toutes les compétitions.

 **AS DES SENARDES**

A été convoqué et s'est excusé : M. Difallah

RAPPEL DES FAITS :

Le 18/09/22 - Perturbation de la rencontre opposant Anciens des Sénardes 2 à Olympique de Montiéramey en occupant le terrain qui leur était attribué par la ville de Troyes. Le coup d'envoi effectif avec 30 minutes de retard.

Arbitre de la rencontre du 25/09/22 (face au FCMT) non rétribué. Match retardé de 45 minutes.

DECISIONS :

L'AS des Sénardes est en demeure de régler l'arbitre sous 15 jours (date de la décision prise au 03/10/2022) – Article 24.

La CT rappelle également que les matchs doivent se dérouler aux horaires de la compétition, à savoir coup d'envoi des rencontres à 9h30.

Le responsable de l'AS Sénardes est de nouveau convoqué lors de la prochaine CT, une absence entrainera de facto la suspension de l'équipe dans toutes les compétitions.

FCMT, DERNIER RAPPEL

Le FCMT est en demeure de régler l'arbitre du match de coupe face aux Anciens des Sénardes de la saison dernière sous 15 jours (date de la décision prise au 03/10/2022) – Article 24.

TIRAGE 2^{EME} TOUR COUPE DE L'AUBE SENIORS+

PRINCIPALE :

AS Droupt S^t Basles / AS Payns+
Vaudes Animations / Ent Portugais - FC Nogent
Etoile Chapelaine / ASLo
FC Creney / JS Vaudoise
FC Pont Sainte Marie / ES Bar Bayel
Amicale Saint Germain / ES Municipaux
Rosières OS / AS Pont Sur Seine

Exempt : Entente TAF Sainte Savine

CONSOLANTE :

ESNA / ASEGA
FC Nord Est Aubois / ESC Melda+
ASC Troyes / Macey Montgueux
AS Verrières+ / FLJEP Savières
AS Belley - Villechétif / ASC S^t Thibault
AS Portugais des Chartreux / OS Lusidas

Disqualifié : AS Marigny Saint Martin

INFORMATION :

La CT envisage de remettre en place l'article indiquant l'obligation à chaque club engagé en Seniors d'avoir un arbitre officiel pour le couvrir.

Prochaine réunion : le 25/10/2022 à 18h00

La Commission Technique invite les dirigeants de club à faire parvenir leurs suggestions pour la prochaine saison par mail à ct.ufolep@gmail.com.